



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

PIC
Paris Sud
Wissous

janvier 2020

LES RÈGLES DU JEU CHANGENT

• Les faits :

Au départ, il s'agissait d'un projet de réorganisation composé de deux accords (une première) qui devait opposer le projet initial de la direction à celui qui serait ressorti après négociations avec les différentes OS. En cas de signature (30% de représentation du personnel) l'accord négocié avec les OS s'appliquerait pour une durée de deux ans (renouvelable) sinon sans accord le projet initial de la direction serait appliqué.

Après deux plénières de non négociations et après que certaines OS aient claqué la porte, la direction sous la menace de voir les deux dernières OS présentes à la troisième et dernière plénière claquer la porte elles aussi, a enfin daigné négocier avec celles-ci.

Plusieurs propositions ont été faites, certaines retenues et d'autres non. Dès lors et dans l'urgence, une dernière plénière a été organisée afin de présenter aux OS les propositions validées. La direction a pu se réjouir de voir revenir toutes les OS autour de la table. De nouvelles et d'anciennes demandes ont de nouveau été formulées auprès de la direction avec pour résultat un retour aux sources : refus catégorique de la direction de discuter ! Les modifications actées et présentées lors de la troisième plénière seront les seules prises en compte. Ce qui signifie que le projet après concertation avec les OS sera celui-là et rien de plus.

Pour la CFDT, même si les avancées obtenues peuvent apparaître minimes et qu'elles ne concernent pas l'ensemble des flux, elles permettront de préserver certains collègues. Alors à choisir entre ce projet et celui de la direction, nous avons annoncé notre position : sauver ce que nous avons réussi à obtenir en signant le projet négocié avec les OS plutôt que de tout perdre en laissant le projet initial s'appliquer sans signature des OS.

• L'intersyndicale CFDT/SUD/FO :

Après avoir constaté qu'aucune négociation n'était possible avec la direction sur l'aménagement des horaires, nous avons discuté, échangé avec les autres OS. Nous sommes tombées d'accord sur le fait que dans ces conditions, nous devons nous unir et agir afin d'obtenir l'ouverture de négociations et dans le cas contraire le retrait du projet. La mise en place de cette intersyndicale a permis la mise en œuvre de différentes actions : pétitions, grèves, débrayages. A travers cette intersyndicale la CFDT a voulu privilégier l'unité afin d'être plus fort dans la négociation et ainsi faire passer en premier l'intérêt des agents de la PIC.

Chaque OS a pris sa part en déposant différents préavis de grèves et ces actions ont permis de petites avancées. On ne peut que se réjouir de la participation de chacun et de chacune à celles-ci et s'en féliciter.

• La direction :

Depuis la dénonciation des horaires faites par la direction nous ne pouvons que déplorer la légèreté avec laquelle celle-ci a traité ce projet.

Manque de concertation (notamment la médecine du travail), refus de négocier avec les OS, mépris et chantage vis-à-vis de celles-ci et des agents (première version du projet de la direction envoyé au domicile erronée). Et pour conclure en beauté, on change les règles du projet de réorganisation à la dernière minute.

• Au final :

Maintenant que les règles du jeu ont été changées, nous nous réservons le droit de signer ou non cet accord unique pour les horaires proposés par la direction tout en rappelant que pour la CFDT même si ce projet comporte deux volets (horaires et financiers) cela ne concerne qu'une seule et même réorganisation et par conséquent ou nous signons les deux accords et acceptons la réorganisation ou nous ne signons aucun des deux.



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C

23 rue d'Alleray 75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtf3c.org
www.cfdtsf3c.org